



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 034-213400062-20260401-D202612-DE

Liberté - Egalité - Fraternité

Berger
Levrault

2026-12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : Désignation pour désigner un correspondant Défense

L'an deux mille vingt-six

Le : premier avril à 18 heures 45

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame le Maire

Date de la convocation : le 26 mars 2026

PRÉSENTS : VIDAL Dominique, MAS Claude, DECOR Mary, GLEIZES Julien, MAS FRAISSE Maryline, CARRERE Nathan, BOSMA Conny, ROUBI Abdelaziz, FOUGA Mylène, GLEYE Antoine, MAS Claire.

EXCUSES/ABSENTS :

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur MAS Claude ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- il appartient à celui-ci de désigner un correspondant Défense au sein de l'assemblée délibérante en application des dispositions de la circulaire 2004-001395 du Ministre des Armées en date du 24 janvier 2004.
- Le correspondant Défense aura pour mission de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la Réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental. Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte.
- le correspondant Défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Cette fonction peut conduire le conseiller municipal à se déplacer dans le département, notamment pour participer à des réunions d'information que le Délégué militaire départemental organisera.

Il est procédé à l'élection de Madame Mylène FOUGA en qualité de correspondant
Défense.

Madame Mylène FOUGA est élue à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Claude MAS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.